

L'Organisation internationale de protection civile est active

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale**

Band (Jahr): **36 (1970)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-364527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tung von Häusern, man fegt den Hof der Pagode, bringt Weihgeschenke dar, lehrt die Kinder schreiben und lesen usw. Alles geschieht bei guter Laune und Stimmung.

5. Verwaltungsformgebung

Die Pathet-Lao-Kader setzen — sobald dies möglich scheint — eine Dorfverwaltung mittels einer doppelten Hierarchie ein: Einen Verwaltungsapparat (mitunter übrigens heimlich) mit einem Komiteepäsidenten, Zellenchefs und eine Organisation, die die Frauen, alten Leute und Kinder erfasst... Parallel dazu wird ein bewaffneter Selbstschutz aufgestellt, der von Amts wegen die politische Polizei und die Basisguerillatruppe darstellt. Dies alles ist zunächst sehr bescheiden, doch macht sich der verwaltungsmässige und psychologische Druck immer stärker bemerkbar. Die ständige Anwesenheit des Pathet-

Lao stellt eine Formierung dar, aus der es kein Entinnen gibt.

6. Kompromittierendes Verhalten

Der Pathet-Lao ruft als letztes treibendes Mittel eine feindselige Haltung der nationalen Armee gegenüber hervor (durch Isolieren von Dörfern, durch Hissen der Pathet-Lao-Fahne auf den Häusern und mit Ueberfällen aus dem Hinterhalt), die unweigerlich zu Repressalien seitens des Militärs führt. Diese Repressalien bewirken ihrerseits wiederum neue Gegensätze zur Regierung. Die Ortschaft ist nunmehr endgültig dem Pathet-Lao ergeben: Sie ist somit erobert.

(Deutscher Auszug aus einem französischen Artikel im Januar 1970, Nummer der «Revue militaire générale».)

L'Organisation internationale de protection civile est active

Le Secrétariat général de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), dont le siège est à Genève, peut dresser un bilan très positif de son activité. A la fois multiple et diverse, dont le point culminant a été la mise sur pied en 1968 d'une «Quinzaine internationale de secours en cas de catastrophe» comprenant un symposium axé sur «L'intervention immédiate» et un stage d'études supérieures pour la formation des services sanitaires de protection civile. De nombreux pays étaient représentés venant de toutes les régions de notre planète, à cette manifestation organisée avec le plein appui des autorités fédérales et genevoises (cantonales et municipales). L'OIPC peut compter à son actif — et plus particulièrement à l'actif de son Centre d'études et de recherches — toute une série de projets tendant à mettre sur pied la protection civile dans tel ou tel pays. Ou encore la mise au point de programmes d'instruction à l'échelon supérieur. Enfin un certain nombre de nouveaux pays ont demandé leur adhésion au cours de l'année, de sorte qu'il a été possible d'envisager — sur demande des Etats membres — une organisation tendant à un système régional d'intervention en cas de catastrophe. Il est compréhensible que cette organisation ait appris avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies attache depuis quelques années une attention soutenue aux actions de secours en cas de catastrophe.

De la nécessité de s'entendre sur le mot «secours»...

En effet, l'assemblée des Nations Unies, le Conseil économique et social et le secrétaire général de l'ONU se sont penchés sur ce problème, et les Etats membres ont été invités à mettre en place un mécanisme approprié de planification et d'organisation des opérations de secours sur le plan national. Certains organismes, comme la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, ayant immédiatement donné leur accord à une telle initiative.

Ce qui nous incite à essayer de dissiper une équivoque qui se perpétue quant à la définition que l'on donne à l'expression: «Secours en cas de catastrophe». Si, en effet, les organisations humanitaires que l'on connaît apportent avec un dévouement remarquable toute l'assistance voulue aux victimes de telle ou telle catastrophe, il appartient à des formations techniques de protéger et de sauver les dites victimes. Voire même de mettre au point des mesures préventives à leur intention.

Ce qui est la raison d'être de la protection civile lors d'une catastrophe ou d'un conflit armé il y a toute une série d'actions qui doivent être entreprises afin de porter secours à la population, les unes d'ordre technique (extinction des incendies, sauvetage des personnes ensevelies, protection des établissements, par exemple) et les autres d'ordre humanitaire.

Les unes et les autres devant se compléter harmonieusement face à la souffrance, et où chaque organisation doit trouver sa juste et indispensable place.

80 pays ont une organisation de protection civile

C'est partant de cet impératif que les organes directeurs de l'OIPC ont pris contact avec le secrétaire général des Nations Unies afin d'approuver les recommandations faites aux Etats membres et tendant à prendre des mesures en cas de catastrophe, tout en faisant remarquer qu'à l'heure actuelle quelque 80 pays ont des organismes nationaux de protection civile. Organismes plus ou moins développés, bien sûr, mais existant et pouvant intervenir avec efficacité dans le sens voulu. Mais en faisant remarquer aussi — et surtout — qu'un nombre toujours plus élevé des pays en question participent à l'activité de l'Organisation internationale de protection civile. La suite logique étant que l'OIPC soit associée à toutes mesures prises dans le cadre de l'ONU et tendant à promouvoir les secours en cas de catastrophe.

Journal de Genève